

## Libération de Kavumbagu : Ouf de soulagement mais beaucoup d'amertume

RFI, 17 mai 2011 Le journaliste burundais Jean-Claude Kavumbagu condamné à 8 mois de prison pour trahison Le journaliste Jean-Claude Kavumbagu, accusé de « trahison » et en détention préventive depuis 10 mois, a été libéré lundi 16 mai 2011. Huit mois de prison pour délit de presse est sorti de prison. Jean-Claude Kavumbagu, directeur du journal en ligne Netpress, avait été arrêté le 17 juillet 2010, quelques jours après le double attentat du 11 juillet à Kampala en Ouganda, revendiqué par les insurgés somaliens shebab et qui avait fait 76 morts. Dans l'article incriminé, Netpress écrivait le lendemain du double attentat que « si les miliciens shebab voulaient tenter quelque chose dans notre pays, ils y réussiraient avec une facilité déconcertante tellement nos forces de défense et de sécurité brillent par leur capacité à piller et à tuer leurs compatriotes, plutôt qu'à défendre leur pays ».

Tout le monde a poussé un ouf de soulagement dans un premier temps car on craignait le pire. Mais très vite, l'amertume est remontée à la surface. Le coordinateur du Forsc (Forum pour le renforcement de la société civile), une plate-forme qui regroupe près de 200 associations de la société civile burundaise, rappelle que Jean-Claude Kavumbagu a été arrêté pour trahison. Un crime passible de perpétré mais qu'il ne pouvait pas commettre dans ce pays. « Accuser Kavumbagu d'un crime qui ne peut se commettre en période de guerre, déclare Pacifique Nininahazwe, c'est un citoyen arrêté et détenu pendant dix mois pour un crime impossible. C'est ce qu'il faut regretter ». Tous se disent convaincus que le tribunal de grande instance de Bujumbura a condamné ce journaliste à huit mois de prison pour justifier le fait que la justice l'a gardé en détention préventive pendant près de 10 mois pour rien. « Cette condamnation n'a aucun fondement pour Alexandre Niyungeko, président de l'Union burundaise des journalistes (UBJ). Puisque le ministre public n'est jamais parvenu à expliquer que Jean-Claude Kavumbagu soit coupable de ce qu'ils ont appelé la publication d'écrits susceptibles de porter atteinte à l'économie nationale de l'Etat. Nous pensions qu'il allait purement et simplement être acquitté ». Mais Jean-Claude Kavumbagu, qui en son cinquième jour en prison, assure que toutes ces manœuvres ne vont pas le décourager : « C'est une forme d'intimidation. Et il y aura même une sixième fois mais il ne faut pas se décourager. Il faut faire son travail, absolument ».